NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GÉNÉRALE

E/ESCAP/SRO/IGM/1/7
18 février 2010*

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

2-4 mars 2010
Bangkok

PROGRAMME DE TRAVAIL À COURT ET À MOYEN TERME POUR LES BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX : PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

(Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire)

PROGRAMME DE TRAVAIL DES NOUVEAUX BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX DE LA CESAP POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

Note du secrétariat

Le présent document contient le projet de programme de travail pour 2010-2011 concernant le sous-programme 8 (Activités sous-régionales pour le développement). Seules les composantes 2, 3 et 4 du sous-programme 8 présentent un intérêt pour la réunion.

À sa soixante-cinquième session, en avril 2009, la Commission a approuvé le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011,[1] y compris la section relative aux trois sous-régions. Le programme de travail approuvé pour chaque sous-région comprend une réunion intergouvernementale ad hoc et les rapports y afférents, la mise en commun des connaissances en matière de politiques et de bonnes pratiques de développement économique et social, et des projets de terrain destinés à apporter des solutions aux besoins sous-régionaux de développement. Concernant l'Asie de l'Est et du Nord-Est, et l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, le programme de travail prévoit également un appui fonctionnel aux programmes sous-régionaux pertinents, en l'occurrence le Programme de coopération environnementale de la sous-région de l'Asie du Nord-Est, et le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale.[2]

La réunion souhaitera sans doute donner ses directives au secrétariat, compte tenu des résultats du débat sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire, en vue d'affiner encore le programme de travail pour 2010-2011, de manière à refléter une vision commune des besoins prioritaires des différentes sous-régions.

---

* La soumission tardive de ce document est due aux consultations exhaustives qu'a tenues le groupe de travail sur les bureaux sous-régionaux, composé de cadres supérieurs de la CESAP, pour définir l'ordre du jour et la portée de la réunion.

[1] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, supplément n° 19* (E/2009/39-E/ESCAP/65/32), par. 180.

[2] Voir A/64/6 (Sect. 18) par. 18.91, 18.95 et 18.99.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2010-2011

Sous-programme 8. Activités sous-régionales pour le développement

Introduction

La responsabilité de la coordination des travaux au titre de ce sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire exécutif, avec l'appui de l'actuel bureau sous-régional pour le Pacifique (Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, ou CAOCEP) et de trois bureaux sous-régionaux, respectivement pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Le programme de travail a été établi d'après le sous-programme 8 du programme 15 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.[3]

Objectif de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Composante 1
Activités sous-régionales pour le développement dans le Pacifique

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un développement inclusif et durable et la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les priorités particulières des États membres de la CESAP situés dans le Pacifique.

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires dans le Pacifique	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires dans le Pacifique
b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires dans le Pacifique afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement dans le Pacifique ii) Nombre accru d'institutions partenaires du Pacifique participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP

[3] A/63/6 (Prog. 15), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/247 du 24 décembre 2008.

Produits:

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals suivants seront exécutés:

Réalisation escomptée a): Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires dans le Pacifique.

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique:

a. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social dans les pays insulaires en développement du Pacifique (1) (2010);

ii) Groupes spéciaux d'experts: examen régional des progrès accomplis pour remédier aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement par l'application de la Stratégie de Maurice, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et avec le Département des affaires économiques et sociales (1) (2010); examen des choix politiques possibles pour faire face aux problèmes de développement émergents dans le Pacifique (1) (2011);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications périodiques: *Pacific Perspectives* (1) (2011).

Réalisation escomptée b): Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires dans le Pacifique afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

a) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Documentation technique: page Web du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique <http://www.unescap.org/EPOC/> (2) (2010, 2011);

b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires):

i) Projet de terrain : Cybercentre des îles du Pacifique pour le partage des connaissances concernant l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes dans les domaines économique et social (1) (2010-2011); création de partenariats pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays insulaires en développement du Pacifique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et avec le Département des affaires économiques et sociales (1) (2010-2011).

Composante 2
Activités sous-régionales pour le développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un développement inclusif et durable et la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les priorités particulières des États membres de la CESAP situés en Asie de l'Est et du Nord-Est.

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est
b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie de l'Est et du Nord-Est participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP

Produits:

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals suivants seront exécutés:

Réalisation escomptée a) : Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est.

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Réunion intergouvernementale ad hoc pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est :

a. Service fonctionnel de réunions: plénière (4) (2010);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est (1 en 2010); rapport de la réunion

intergouvernementale ad hoc sur les priorités politiques et programmatiques de l'Asie de l'Est et du Nord-Est en matière de développement économique et social (1 en 2010);

ii) Assistance aux représentants et rapporteurs: Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement (NEASPEC) (2) (2010, 2011).

Réalisation escomptée b): Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

a) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Documentation technique: page Web pour le partage des connaissances concernant les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est (2) (2010, 2011);

b) Coopération technique (budget ordinaire/ ressources extrabudgétaires):

i) Projet de terrain: création de partenariats pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est (1) (2010-2011); renforcement des capacités des responsables gouvernementaux d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans certains secteurs clés du développement: statistiques, environnement, énergie et développement des infrastructures (1) (2010-2011).

Composante 3
Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un développement inclusif et durable et la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les priorités particulières des États membres de la CESAP situés en Asie du Nord et en Asie centrale.

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale

b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement en Asie du Nord et en Asie centrale ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Nord et d'Asie centrale participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP

Produits:

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals suivants seront exécutés :

Réalisation escomptée a): Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale.

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Réunion intergouvernementale ad hoc pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale:

a. Service fonctionnel de réunions: plénière (4) (2010);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale (1 en 2010); rapport de la réunion intergouvernementale ad hoc sur les priorités politiques et programmatiques de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale en matière de développement économique et social (1 en 2010);

ii) Assistance aux représentants et rapporteurs: Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), en collaboration avec la CEE (2) (2010-2011).

Réalisation escomptée b): Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

a) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Documentation technique: page Web pour le partage des connaissances concernant les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale (2) (2010, 2011);

b) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

i) Projet de terrain: mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit) (1) (2010-2011); mise en œuvre conjointe, par la CESAP et la CEE, de la Stratégie de coopération du SPECA pour la promotion de l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources hydrauliques et énergétiques (1) (2010-2011).

Composante 4
Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un développement inclusif et durable et la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les priorités particulières des États membres de la CESAP situés en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest
b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Sud et du Sud-Ouest participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP

Produits:

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals suivants seront exécutés :

Réalisation escomptée a): Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Réunion intergouvernementale ad hoc pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest:

a. Service fonctionnel de réunions: plénière (4) (2010);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social en Asie du Sud et du Sud-Ouest (1 en 2010); rapport de la réunion intergouvernementale ad hoc sur les priorités politiques et programmatiques de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest en matière de développement économique et social (1 en 2010).

Réalisation escomptée b): Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

a) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Documentation technique: page Web pour le partage des connaissances concernant les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie du Sud et du Sud-Ouest (2) (2010, 2011);

b) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

i) Projet de terrain: création de partenariats pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest (1) (2010-2011).

Composante 5
Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud-Est

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un développement inclusif et durable et la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les priorités particulières des États membres de la CESAP situés en Asie du Sud-Est.

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est

b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement en Asie du Sud-Est ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Sud-Est participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP

Produits:

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals suivants seront exécutés :

Réalisation escomptée a): Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est.

a) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Contribution aux produits conjoints :

a. Rapport sur les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les pays de l'ASEAN (2) (2010, 2011).

Réalisation escomptée b): Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

a) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Documentation technique: page Web pour le partage des connaissances concernant les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie du Sud-Est (2) (2010, 2011);

b) Coopération technique (budget ordinaire/ ressources extrabudgétaires):

i) Projets de terrain: création de partenariats pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie du Sud-Est (1) (2010-2011); pratiques performantes pour les systèmes multirisques d'alerte rapide (1) (2010-2011); mécanismes de coopération Sud-Sud pour la réduction des risques de catastrophe (1) (2010-2011).

Stratégie

20. La responsabilité globale de la coordination des travaux au titre de ce sous-programme incomberait au Bureau du Secrétaire exécutif, et les activités seraient réalisées avec l'appui de l'actuel Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique (CAOCEP) et de trois bureaux sous-régionaux, respectivement pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et

du Sud-Ouest, dont la création a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 datée du 24 décembre 2008. Ce sous-programme a pour objet de garantir que les priorités particulières de chacune des cinq sous-régions de la CESAP sont efficacement et équitablement prises en considération.

21. Le mandat et l'orientation stratégique du sous-programme découlent principalement des objectifs de développement convenus internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, du Document final du Sommet mondial de 2005, du Sommet mondial sur le développement durable, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

22. Étant donné l'étendue et la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, le sous-programme aurait pour effet de renforcer la présence et les interventions de la Commission au niveau sous-régional, en permettant de mieux cibler et exécuter les programmes correspondant aux grandes priorités des États membres dans les différentes sous-régions, y compris la réduction de la pauvreté et le développement durable. Il offrirait une assistance technique plus ciblée et renforcée pour traiter les grands problèmes de développement, et comporterait notamment des activités de renforcement des capacités: fourniture de services consultatifs sur demande, organisation d'ateliers de formation et exécution de projets sur le terrain.

23. Le sous-programme servirait de catalyseur pour rendre opérationnelle l'action analytique et normative de la CESAP aux niveaux sous-régional et national. L'accent sera mis sur le partage des connaissances et la constitution de réseaux, y compris la diffusion de bonnes pratiques pouvant être adaptées, et sur le partage et la mise à profit de l'expérience. Un élément central de la stratégie consisterait à renforcer les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement, notamment la société civile, aux niveaux sous-régional et national, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Facteurs externes

24. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées à condition: a) que les principaux partenaires soient disposés à fournir les informations pertinentes et à participer à des programmes conjoints; b) que des ressources extrabudgétaires suffisantes soient mobilisées pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues; et c) que les États membres de la sous-région concernée contribuent au partage sous-régional des connaissances en proposant à cette fin des infrastructures et des ressources informatiques et télématiques.

- - - - -